

AVIS PUBLIC – DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES

À toutes les personnes intéressées par deux (2) demandes de dérogations mineures relativement aux immeubles suivants, soit : 245, chemin de la Beauce et un lot vacant sur la rue Robert-McKenzie.

Prenez avis que le conseil municipal de la Ville de Beauharnois a reçu des demandes de dérogations mineures relativement aux immeubles mentionnés en titre.

DM-2018-0005 – 245, chemin de la Beauce

La demande de dérogation mineure consiste à autoriser un lotissement créant un lot enclavé destiné uniquement à un usage de stationnement alors que la réglementation spécifique que tout lot doit posséder un accès direct à la voie de circulation. L'opération cadastrale fait suite à la vente d'une partie du stationnement en faveur de l'immeuble voisin en octobre 2017.

DM-2018-0008 – Futures constructions 91-101, rue Robert-McKenzie

La demande de dérogation mineure consiste à autoriser la création d'un nouveau lot dont la largeur n'est pas conforme, soit de 23,79 mètres alors qu'à la grille des usages et des normes la largeur frontale minimale d'un lot doit être de 25 mètres.

Le conseil municipal statuera sur ces demandes à la suite d'une recommandation du comité consultatif d'urbanisme, à l'occasion de la séance ordinaire qui sera tenue le mardi **3 juillet 2018** à compter de 19 h à la salle du conseil de l'hôtel de ville de Beauharnois située au 660, rue Ellice, à Beauharnois. Toute personne intéressée ayant un intérêt aux présentes pourra se faire entendre par le conseil municipal de la Ville de Beauharnois.

Donné à Beauharnois, ce 6 juin 2018

Manon Fortier, greffière